

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28/02/2023

Inscription de l'IVG dans la Constitution : le CESE salue le vote du Sénat

Le CESE salue ce vote historique qui rejoint la position qu'il défendait depuis 2022 d'inscrire ce droit dans la plus haute strate de la hiérarchie des normes pour le garantir à toutes les femmes et en tout temps.

« Notre démocratie prouve ainsi qu'elle est un processus évolutif, qui pose en priorité les principes d'émancipation des individus et de respect des droits fondamentaux. Ce vote historique fait de notre pays un modèle de la protection des droits des femmes, de leur liberté à disposer d'elles-mêmes », déclare Thierry Beaudet, Président du CESE.

« Dans un mouvement mondial où l'on observe de nombreuses réactions conservatrices par rapport au droit des femmes à disposer de leur corps, la France, en inscrivant le droit à l'IVG dans la Constitution, deviendrait le premier pays à y faire mention dans son socle constitutionnel pour le protéger et non pas le restreindre. C'est un message fort pour les Françaises de notre pays et les femmes du monde entier », déclare Agathe Hamel, Présidente de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité du CESE.

Retrouvez [ici le lien](#) vers la résolution du CESE.

Pour plus d'informations :

www.lecese.fr

Twitter : @lecese

Contact presse :

Ema Hazan

06 64 56 11 74

ema.hazan@plead.fr

A propos du Conseil économique, social et environnemental :

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales... Le CESE est le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne. Thierry Beaudet est président du CESE depuis mai 2021.